

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
**JEUDI 29 JANVIER 2026**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **21 janvier 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date d'affichage : **2 février 2026**

**Objet de la délibération :**

### **2 - Demande de concours financier de l'Etat – Etude préalable pour la requalification de la rue Mabile**

**Le jeudi 29 janvier 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.**

**Présents :** M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Pierre, M. LEONARD Claude, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

**Procurations :** Mme AARNINK-GEMINEL Dominique donne procuration à M. Pierre LEONARD

**Excusés :** Mme AARNINK-GEMINEL Dominique

**Absents :** Mme BIGOT Carole, Mme FOURRE Mélanie, Mr KIPS Laurent, Mme PALMIERI Virginie

**Secrétaire de séance :** Mme LEBRET Bernadette

La requalification urbaine et paysagère de la rue Mabile s'inscrit dans la politique globale de revitalisation de la commune de Montmédy, et notamment dans le cadre du programme **Petites Villes de Demain**. Elle représente une démarche essentielle pour revitaliser un espace public vieillissant, tout en prenant en compte des enjeux environnementaux et sociétaux actuels, comme la désimperméabilisation et la mise en valeur du patrimoine.

**La rue Mabile étant à la fois la rue principale commerçante de la ville et un axe routier fortement fréquenté (RD643, classée Route à Grande Circulation), sa transformation doit allier modernité, praticité et respect de l'identité locale.**

Aujourd'hui, la rue Mabile souffre d'une image désuète, probablement en raison du vieillissement des matériaux et des aménagements. Il sera crucial de repenser les matériaux utilisés, d'embellir le mobilier urbain et de rendre l'espace plus accueillant pour les résidents et les visiteurs.

L'enjeu de la désimperméabilisation est particulièrement important, surtout dans un contexte de gestion durable des eaux pluviales. Il s'agit de remplacer les surfaces imperméables, comme le bitume ou les pavés, par des matériaux perméables (gravier, pavés drainants, végétation en pleine terre). Cela permet de favoriser l'infiltration de l'eau et d'éviter le ruissellement excessif.

Un travail paysager bien pensé permettra de réintroduire la nature dans l'espace urbain. Des plantations d'arbres et d'arbustes, mais aussi des espaces piétons et du mobilier adapté pourront transformer la rue en un lieu agréable à vivre et à commercer. Il est aussi important d'intégrer des éléments de gestion durable des eaux, comme des jardins de pluie si la nature du sol le permet. La végétalisation de la rue permettra également d'améliorer la qualité de l'air et de créer des zones ombragées et fraîches, ce qui est particulièrement important lors des vagues de chaleur estivales.

En fait que rue commerçante, la requalification de la Rue Mabile doit aussi apporter des solutions pour améliorer

l'attractivité du commerce local. Des terrasses végétalisées, des espaces de rencontres et des aménagements permettant une meilleure circulation des piétons, tout en préservant l'accessibilité des commerces, seront des éléments importants. L'esthétique de la rue et l'intégration d'éléments de mobilier urbain moderne contribueront à attirer les clients.

Ce projet s'inscrit par ailleurs en parallèle des travaux de réfection de la voirie projetés par l'Agence Départementale d'Aménagement de Stenay sur la RD643, portant d'une part sur la simplification du carrefour RD643/RD947 et d'autre part sur la réfection de la couche de roulement sur l'intégralité du tronçon. L'ensemble de l'espace ciblé par cette mission se situe en périmètre protégé au titre des Monuments Historiques.

Les objectifs principaux de sa requalification sont :

- Améliorer la sécurité d'une manière générale et mettre en conformité cet espace avec la réglementation concernant l'accessibilité PMR ;
- Redonner une large place au végétal pour améliorer le cadre de vie, lutter contre les îlots de chaleur, désimperméabiliser les surfaces et mieux gérer les apports d'eaux pluviales ;
- Organiser et rationaliser le stationnement ;
- Améliorer l'environnement, la qualité de vie des habitants et l'image du village avec la création de nouveaux aménagements ;
- Dissimuler les réseaux aériens encore présents et compléter/ adapter le système d'éclairage public.
- Anticiper les travaux nécessaires sur les réseaux humides situés sous trottoir ou sous chaussée (assainissement, eau potable, eaux pluviales) .

### Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant total HT	Nature des Ressources	Montant Sollicité	Pourcentage
<b>1 - Travaux</b>	<b>20 300,00 €</b>	<b>1 - Aides publiques</b>	<b>14 210,00 €</b>	<b>70,00%</b>
Etude préalable- Aménagements de surface	12 100,00 €	DETR	14 210,00 €	
Etude préalable - Enfouissement des réseaux	4 200,00 €	<b>2 - Autres (autofinancement)</b>	<b>6 090,00 €</b>	<b>30,00%</b>
Relevé topographique	4 000,00 €	Fonds propres	6 090,00 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>20 300,00 €</b>	<b>Total ressources</b>	<b>20 300,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la sollicitation du concours financier de l'Etat.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

**VALIDE** la sollicitation du concours financier de l'Etat dans le cadre de l'étude préalable pour la requalification urbaine de la rue Mabile.

**CHARGE** le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire**

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,  
le 30 janvier 2026 et publication ou notification  
le 30 janvier 2026

MONTMEDY, le 30 janvier 2026  
LE MAIRE,  
**Pierre LEONARD**

**Pour extrait certifié conforme,**

MONTMEDY, le 30 janvier 2026  
LE MAIRE,  
**Pierre LEONARD**